

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID : 081-248100497-20221024-2022DEL45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 24 octobre 2022 –

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 18 octobre 2022	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., FARSSAC C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C.. Délégués suppléants : -
Date d'affichage : 18 octobre 2022	Absents ayant donné pouvoir : Mme THOMAS G. (pouvoir à Mme LAVAL-BARBANCE G.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C. (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme FARSSAC C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.). Absents : Mme CAMPAGNARO M.C., MM. MIOT B. et ALBAR E..
Nombre de délégués en exercice : 34	Secrétaire de séance : Mme GAUSSERAND Dominique.

DEL 2022/45 : Signature de la Convention Territoriale Globale 2022/2026 avec la CAF du Tarn.

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- Depuis plus de 20 ans VAL81 contribue au développement de l'accueil de la petite enfance et de l'enfance sur le territoire en partenariat avec la CAF et la MSA dans le cadre des contrats enfance/jeunesse qui se sont succédé. Désormais, au fur et à mesure que les contrats enfance/jeunesse arrivent à leur terme, la CAF les remplace par la Convention Territoriale Globale (CTG).
- La convention territoriale globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et à la mise en place de toute action favorable aux habitants dans l'ensemble des communes. Ce projet de territoire est un projet porté pour les habitants de toutes les communes membres de la CCVAL81.
- La CTG va au-delà des compétences de la Communauté de Communes puisqu'elle peut couvrir les domaines d'intervention ou de coordination suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, ...). De ce fait, des actions de la CTG peuvent aussi concerner la clause de compétence générale des communes.
- La CTG a été élaborée à partir du diagnostic social de territoire réalisé au cours du 1^{er} semestre 2022 pour identifier les enjeux pour l'ensemble du territoire et définir les axes stratégiques ainsi que les champs d'intervention prioritaires.

- Les 3 Axes et les 15 objectifs présentés et retenus lors de la réunion de bureau/conférence des maires du 17 octobre dernier sont les suivants :
- Axe n° 1 : Garantir une offre de service de qualité et équitable sur le territoire par le maintien, l'optimisation et le développement
 - . Développer une offre d'accueil de la petite enfance adaptée aux besoins des familles
 - . Veiller à l'équilibre entre accueil individuel et collectif de la petite enfance
 - . Promouvoir les métiers de la petite enfance (AM et EJE)
 - . Développer des actions de prévention en direction des publics jeunes et des parents
 - . Engager une réflexion pour une réponse éducative adaptée aux jeunes (11 à 14 ans)
 - . Accompagner la prise d'initiatives des jeunes (14 à 17 ans)
 - Axe n° 2 : Développer des complémentarités entre acteurs du territoire au service de son attractivité
 - . Légitimer la coordination pour la mise en œuvre du projet social de territoire
 - . Animer une dynamique de réseaux
 - . Développer la formation pour les acteurs locaux
 - . Travailler à résoudre les situations complexes
 - Axe n° 3 : Promouvoir l'animation de la vie sociale du territoire comme enjeu du bien-vivre ensemble
 - . Développer les logiques de « l'aller vers »
 - . S'engager dans une réflexion autour de la thématique du logement
 - . Renforcer des actions fédératrices de lien social
 - . Déployer des actions d'accès aux droits et au numérique sur l'ensemble du territoire
 - . Positionner les acteurs ressources pour développer des actions en faveur de la vie sociale et de la solidarité

- La signature de cette CTG conditionne aussi le versement par la CAF, de bonus territoire aux associations gestionnaires de services « petite enfance » et « enfance ». Il s'agit de l'association « La maison des enfants » pour la crèche, les associations « Familles rurales » et « Ségaliens » pour les centres de loisirs et la 3 CS pour le Relais Petite Enfance.

- Pour la mise en œuvre des objectifs fixés dans la CTG, il est nécessaire de recruter un chargé de coopération. Ce poste est en partie subventionné par la CAF et pour le reste à charge, il faudra trouver le financement.

Suite à cet exposé, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les axes et objectifs précités à inscrire à la Convention Territoriale Globale,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention à intervenir avec la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve les axes et objectifs à inscrire à la Convention Territoriale Globale,
- autorise le Président ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2022/2026 à intervenir avec la CAF du Tarn.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité comme suit : 29 votes « pour », 0 vote « contre » et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAYALDA

Le secrétaire de séance,


Dominique GAUSSERAND.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le 25-10-2022 et publication sur le site internet de la Communauté le 25-10-2022
Le Président


